

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 janvier 2015

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 16

Date de la convocation : 15/01/2015

*Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, COLIN A, COUTINHO V, GABRION J-M, LATRAYE E, LIENARD F, MATHIEU M, RICHARD P-A, SERVRANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.*

*Monsieur Jean-Michel GABRION a été nommé secrétaire.*

*Absents excusés : Lucien MILLION a donné pouvoir à Sébastien HACH*

*Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT*

*Sabine MANGEOL a donné pouvoir à Agnès COLIN*

Le mardi 27 janvier 2015 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

### Préambule :

*A la suite des requêtes formulées par Madame Andrée VAUTRIN-ROLLOT, par arrêt du 3 décembre 2014, le Conseil d'Etat a rejeté la demande visant à déclarer Monsieur Jean-Michel GABRION démissionnaire d'office et a annulé l'élection de Monsieur Alain FONTAYNES, tous deux élus de la liste « Ensemble pour Hadol ».*

*Madame Monique MATHIEU a accepté de siéger au Conseil Municipal.*

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire,

\* **RAPPORTE** la délibération portant élection d'un conseiller délégué en charge de la Voirie et des Terrains communaux en la personne de Monsieur Alain FONTAYNES et décide de ne pas procéder à l'élection d'un nouveau conseiller délégué ;

\* **FIXE** (9 voix pour et 4 contre), à dater de février, l'indemnité du Maire à 43 % et celle de chaque Adjoint à 16,5 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

\* **ACTE** (17 voix pour et 2 abstentions) la constitution des commissions telle que mentionnée ci-dessous suite à la nouvelle composition du Conseil Municipal :

FINANCES : Pas d'élection complémentaire

FORET - CADRE DE VIE : Election de Monique MATHIEU

TERRAINS COMMUNAUX ET VOIRIE : Anne COURTOIS-PAULUS est élue Vice-Présidente.

BATIMENT et MATERIEL : Election de Pierre-Antoine RICHARD.

URBANISME : Election d'Emilie LATRAYE.

### Représentation à la C2VRM :

Commission assainissement non collectif : Jean-Michel GABRION

Commission assainissement collectif : Monique MATHIEU

*Entendu l'exposé de M. Sébastien Hach, Adjoint délégué aux affaires scolaires, sur le bon déroulement des NAP et le respect de l'équilibre budgétaire,*

\* **APPROUVE** les conventions à intervenir avec la MJC de Hadol - Dounoux, relatives à l'organisation de l'accueil périscolaire dans les nouveaux locaux et l'organisation des NAP,

\* **DECIDE** de louer à Madame DEFRAIN l'appartement n° 1 au 158 Rue de l'Eglise et fixe le loyer mensuel à 300,00 €,

\* **DECIDE** de louer le logement sis 26 Place de la Mairie à M. et Mme JEANVOINE et fixe le loyer mensuel à 550,00 €,

*En raison du désengagement de l'Etat et de la cessation au 1<sup>er</sup> juillet 2015 de l'instruction des différentes autorisations du droit des sols par la DDT,*

\* **AUTORISE** le Maire à signer avec la C2VRM la convention relative au service commun « Instruction du Droit des Sols »,

\* **ACCEPTE** l'établissement d'une nouvelle convention avec le service de Médecine Préventive du Centre de Gestion des Vosges pour les employés territoriaux,

\* **ATTRIBUE**, à titre exceptionnel, une subvention de 650,00 € à l'Association « La Vôge VTT » pour l'organisation du cyclo-cross du 4 janvier dernier,

\* **DECIDE** d'attribuer à l'Association « Comité de Rédaction et de Gestion de l'Essor Hadolais » une subvention de 1 250 € pour la réalisation de l'édition 2014 du bulletin municipal d'information.

Rappel :

Madame Anne COURTOIS-PAULUS rappelle que les demandes de subventions présentées par les Associations hadolaises doivent parvenir en Mairie pour le 1<sup>er</sup> mai. Elles devront être accompagnées de documents circonstanciés (Formulaire de demande, actions envisagées, budget détaillé).

Questions diverses :

Madame Andrée VAUTRIN-ROLLOT : Quand est-il de la route de la Quinfaing ?

Réponse de Monsieur le Maire : Un accord est intervenu entre la C2VRM, l'entreprise et la Commune.  
Dès le printemps, cette route sera remise en état.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h25.

Fait à Hadol, le 5 Février 2015

Le Maire,

Roger COLIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel GABRION